Le Courrier de la CIPRES

BENIN - BURKINA FASO - CAMEROUN - CENTRAFRIQUE - COMORES - CONGO - CÔTE D'IVOIRE
GABON - GUINEE EQUATORIALE - MALI - NIGER - SENEGAL - TCHAD - TOGO

BULLETIN D'INFORMATION DE LA CONFERENCE INTERAFRICAINE DE LA PREVOYANCE SOCIALE
N° 005 Avril - Juin 2009

Quatorzième Session Ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle

■ ACTUALITES : Les décisions du Conseil des Ministres de Cotonou - Fin de mandat de M. Seyni GARANKE - Passation de service à la CIPRES - Portrait du Nouveau Secrétaire Permanent ■ ACTIVITES DE LA CIPRES : - Des précisions sur la politique de formation de la CIPRES ■ DOSSIER : Extension de la protection sociale au Burkina Faso

Chaque trimestre, lisez le Courrier de la Cipres et restez au coeur de la prévoyance sociale en Afrique

Informer, s'informer, vivre mieux

Sommaire

Actualités

14ème session ordinaire du Conseil des Ministres :

- *l'ouverture officielle* **P4**
- *les travaux du Comité d'Experts* **P5**
- *les décisions du Conseil* **P6**
- *les motions de remerciements* **P8**

Passation de services au Secrétariat permanent **P10**

Portrait du nouveau Secrétaire Permanent **P12**

Monsieur GARANKE dresse le bilan de ses mandats **P13**

Activités de la CIPRES

Politique de formation, les précisions du CAMPC **P15**

Présentation de la CIPRES par le Président du Conseil des Ministres **P16**

Dossier

Mise en place d'un système national d'assurance maladie au Burkina Faso **P18**

Faites connaissance avec

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Gabon **P21**

Jeux et Humour **P22**

Par Innocent **MAKOUMBOU**
Secrétaire Permanent

Les lecteurs fidèles du " Courrier de la Cipres " remarqueront que c'est la première fois que j'interviens dans cette rubrique qui, depuis la création de notre journal, a été animée par Monsieur Seyni GARANKE en sa qualité de Secrétaire Permanent.

En effet, le dernier mandat de celui-ci étant arrivé à son terme, le Conseil des Ministres en sa 14ème session ordinaire tenue à Cotonou en février 2009, m'a fait l'honneur de me nommer au poste de Secrétaire Permanent de la CIPRES.

En ce moment où notre institution commune connaît donc une mutation importante au sein de son organe d'exécution, les Organismes de Prévoyance Sociale se trouvent confrontés à un défi majeur, celui du maintien de la viabilité de nos systèmes de sécurité sociale en dépit de l'instabilité de l'environnement international, marqué par une crise financière mondiale aiguë.
Sur le plan économique les conséquences de cette crise se traduisent par une récession économique synonyme de baisse de l'activité économique et de repli des investissements dans nos pays.
Ses répercussions, sur le secteur de la prévoyance sociale, se manifestent par un rétrécissement de l'assiette des cotisations, la baisse des recettes, l'accumulation d'arriérés de cotisations et inéluctablement la diminution des réserves de nos organismes de prévoyance sociale.

Dans ces conditions, il est évident que l'accomplissement des missions traditionnelles (recouvrement des cotisations et paiement des prestations) desdits organismes devient plus difficile.

En conséquence, l'Inspection Régionale ensemble avec les Organismes de Prévoyance Sociale se doivent d'engager des actions concertées pour définir les voies et moyens à mettre en œuvre pour faire face aux effets pervers de cette crise.

Votre organe de communication " *le Courrier de la cipres* " vous offre une des tribunes idéales pour des échanges croisés d'expériences vécues et de mesures pertinentes prises par les uns et les autres.

Par ailleurs, au plan interne la dernière session ordinaire du Conseil des Ministres à Cotonou (Bénin) a été l'occasion de grandes décisions notamment le projet de réalisation de l'Audit Institutionnel et l'organisation du 5ème Concours de recrutement des Inspecteurs sont déjà en voie d'exécution.

C'est le lieu de réitérer mon engagement personnel autour de ces pertinentes orientations du Conseil des Ministres qui visent à doter l'organisation de nouvelles bases juridiques et institutionnelles devant lui impulser le dynamisme nécessaire à la réalisation des grands chantiers que constituent entre autres, la mise en application de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale et la Politique de Formation de la CIPRES en voie d'adoption.

Le lecteur trouvera dans cette publication un large extrait des travaux de la 14ème session ordinaire du Conseil des Ministres et de la cérémonie de passation de service entre les Secrétaires Permanents sortant et entrant. L'interview du Président en exercice du Conseil des Ministres et un dossier sur l'assurance maladie présenté par un expert en la matière y figurent également en bonne place.

Je profite de cette lucarne pour rappeler aux lecteurs que le " Courrier de la Cipres " est notre journal à tous.
La rédaction est donc ouverte à vos critiques et suggestions. De même, elle vous invite à lui proposer des articles conformément à sa ligne éditoriale.

Merci et bonne lecture

Quatorzième Session ordinaire du Conseil des Ministres de tutelle

Du 24 au 27 février 2009, les autorités et les experts de la protection sociale de l'espace de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) se sont retrouvés à Cotonou, au Centre International de Conférence (CIC), dans le cadre de la 14ème session ordinaire du Conseil des Ministres.

Les travaux ont commencé le 24 février par les réunions du Comité d'Experts composé des représentants de la tutelle et des organismes de Prévoyance Sociale membres de la CIPRES.

Placés sous la présidence de Monsieur Karim BAMBA, Président de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale, Président du Comité d'Experts, ces travaux qui se sont étendus sur deux jours ont consisté à préparer ceux du Conseil des Ministres qui ont démarré le 26 février à la suite de la cérémonie d'ouverture officielle de cette 14ème session ordinaire. Cette cérémonie d'ouverture riche en couleurs a vu la participation des ministres de tutelle des Etats membres et celle des membres du Comité d'Experts. Elle a été rehaussée par la présence de Monsieur Pascal KOUPAKI, Ministre d'Etat Béninois chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique.

Monsieur Pascal KOUPAKI, Ministre d'Etat Béninois chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique.

Au chapitre des allocutions, Monsieur Christophe Kint AGUIAR, Ministre du Travail et de la Fonction Publique du Bénin a souhaité la bienvenue à ses hôtes et les a remerciés de l'intérêt qu'ils portent à la protection sociale. A sa suite, Monsieur Octave Nicoué BROOHM, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale du Togo, Président du Conseil des Ministres en fin de mandat a d'abord, au nom de son pays, remercié ses pairs pour la confiance qu'ils lui ont témoignée avant de présenter les grandes lignes du bilan de son mandat. Il a terminé son propos par des mots de reconnaissance à l'endroit du peuple béninois et de son Président, le Docteur YAYI BONI pour avoir accepté que le Bénin abrite les travaux du Conseil et pour l'accueil qui leur est réservé depuis leur arrivée en terre béninoise. Enfin, l'honneur est revenu à Monsieur le Ministre d'Etat du Bénin de déclarer officiellement ouverts les travaux de cette 14ème session ordinaire du Conseil des Ministres de la CIPRES. Mais avant, il a fait remarquer que l'action de la CIPRES s'inscrit dans le contexte du développement économique et social de nos différents pays et de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Pour étayer son propos, Monsieur le Ministre d'Etat a fait le parallèle entre les missions de la CIPRES et les conclusions du Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine organisé à Ouagadougou en septembre 2004, sur l'emploi et la réduction de la Pauvreté. Il n'a pas manqué d'attirer l'attention de tous sur l'importance de l'élargissement du champ de la prévoyance sociale aux populations non encore couvertes. Selon lui, c'est à ce niveau que se situent les enjeux de la prévoyance sociale.

A l'issue de cette cérémonie d'ouverture fort appréciée pour la qualité des interventions et des intermèdes musicaux et artistiques, notamment le sketch sur la CIPRES interprété par des comédiens béninois, le Conseil a tenu une plénière et une séance à huis clos aux sortir desquelles, un communiqué final et des motions de remerciements ont été lus au cours de la cérémonie de clôture le vendredi 27 février 2009.

Quatorzième Session ordinaire du Conseil des Ministres de tutelle

Les travaux du comité d'experts

Les membres du comité d'expert lors d'une de leurs séances de travail

Le Comité d'Experts s'est réuni les Mardi 24 et Mercredi 25 Février 2009 à Cotonou (Bénin), en vue de préparer la 14ème session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des Etats membres de la CIPRES, prévue pour les 26 et 27 Février 2009. Il a été présidé par Monsieur Karim BAMBA, Président de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale, Président du Comité d'Experts.

Durant deux jours, ces techniciens ont épluché, dans les limites de leur prérogative, les différents points inscrits à l'ordre du jour des travaux du Conseil des Ministres.

La séance a été ouverte le mardi 24 février 2009 à 08 heures 45 minutes par le Président de la Commission de Surveillance, Président du Comité d'Experts. Après avoir rappelé aux Experts, la mission qui leur est dévolue et qui consiste à émettre des avis motivés et faire des propositions sur les différents points inscrits à l'ordre du jour, afin de permettre au Conseil de prendre les meilleures décisions, il les a remerciés pour leur présence à cette session, signe de l'intérêt qu'ils portent à l'institution.

Il a souhaité une bonne et heureuse année à tous les participants et a remercié les Autorités Béninoises, le Président du Comité d'organisation, le Directeur Général de la CNSS du Bénin et ses collaborateurs, pour l'accueil chaleureux et fraternel qui a été réservé aux délégations ainsi que pour toutes les facilités mises à leur disposition.

.

Avant d'entamer les travaux, le Président a informé le Comité d'Experts de la présence d'une délégation du Centre Africain de Management et de Perfectionnement des Cadres (CAMPC) conduite par M. Omar SALEY, Directeur Général, venue pour la présentation du dossier relatif à la politique de formation de la CIPRES.

Après ces deux jours d'échanges, les travaux du Comité d'Experts ont été sanctionnés par un compte rendu mis à la disposition du Conseil des Ministres. Rappelons qu'au terme de ses travaux, le Comité d'Experts a, par la voix de Monsieur Yeri DIOP, Directeur Général de la CSS du Sénégal, adressé ses remerciements et félicité Monsieur Seyni Garanké pour le travail abattu tout au long des dix ans pendant lesquels il a occupé le poste de Secrétaire Permanent. A sa suite, le Président de la Commission de Surveillance, Président du Comité d'Experts est revenu sur les qualités de l'homme, son abnégation au travail, son courage et la bonne humeur qu'il a su, selon Monsieur le Président, communiquer autour de lui.

Prenant à son tour la parole, Monsieur Garanké a remercié les uns et les autres pour cette marque de reconnaissance et a demandé pardon à tous pour ses écarts de langage ou de comportement qui les auraient heurtés. Il a souhaité enfin que le nouveau Secrétaire Permanent soit courageux et pétri d'humilité car dit-il, sans humilité, il est difficile de tenir ce poste.

Quatorzième Session ordinaire du Conseil des Ministres de tutelle

Les décisions du Conseil des Ministres

S'appuyant sur le compte rendu des réunions du Comité d'Experts, le Conseil des Ministres s'est réuni afin de statuer sur les projets et dossiers inscrits à l'ordre du jour de cette 14ème session ordinaire. Ainsi, dans un premier temps, le Conseil a procédé, conformément à l'article 7 du traité instituant la CIPRES, à l'élection de Monsieur Christophe Kint AGUIAR, Ministre du Travail et de la Fonction Publique du Bénin comme Président du Conseil des Ministres pour une durée de un (1) an en remplacement de son homologue togolais Monsieur Octave Nicoué BROOHM, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale.

Sous la présidence de son nouveau Président, le Conseil a continué ses travaux. Huit (8) points sur les 15 que comptait l'ordre du jour on été examinés en plénière. Les autres points, ont été traités à huis clos. A l'issue de ces deux séances de travail, le Conseil a pris les décisions qui suivent:

Monsieur Karim BAMBA, Président de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale

Monsieur Christophe Kint AGUIAR, Ministre du Travail et de la Fonction Publique de la République de Bénin, Président du Conseil des Ministres

Monsieur Seyni GARANKE, Secrétaire Permanent sortant de la CIPRES

M. Jérôme BOUGOUMA
Ministre du travail et de la Sécurité Sociale, Burkina Faso

M. Robert NKILI
Ministre du travail et de la Sécurité Sociale, Cameroun

M. Gaston MACKOUZANGBA
Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de la Sécurité Sociale et de l'Insertion Professionnelle des jeunes, Centrafrique

M. Gilbert ONDONGO
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, Congo

1°- Election du Président du Conseil des Ministres

Conformément à l'article 7 du Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), le Conseil a élu à l'unanimité, Monsieur Christophe Kint AGUIAR, Ministre du Travail et de la Fonction Publique du Bénin, pour présider l'Institution au titre de l'exercice 2009.

2° et 3°- Adoption des comptes rendus de la treizième session ordinaire du Conseil des Ministres tenue les 28 et 29 février 2008 à Lomé (Togo) et de la quatorzième session extraordinaire tenue le 5 juin 2008 à Genève (Suisse).

Après amendements, les comptes rendus de la treizième session ordinaire du Conseil des Ministres tenue les 28 et 29 février 2008 à Lomé (Togo) et de la quatorzième session extraordinaire tenue le 5 juin 2008 à Genève (Suisse) ont été adoptés.

4°- Examen et adoption du rapport annuel 2006 - 2007 du Secrétaire Permanent

Le Conseil adopte le rapport annuel 2006-2007 du Secrétaire Permanent et le félicite pour la qualité de ce document.

Il félicite les Organismes pour les efforts accomplis dans la production des informations statistiques, financières et comptables ayant permis l'élaboration dudit rapport.

Il instruit le Secrétaire Permanent à produire à l'avenir, en plus des informations statistiques et financières détaillées habituelles, une version agrégée de ce rapport destinée au grand public.

5°- Point sur la situation des contributions des Etats membres aux budgets de la Conférence

Le Conseil a pris connaissance de la situation des contributions des Etats membres et se réjouit des efforts accomplis par tous les Etats en vue de s'acquitter de leurs contributions.

Le Conseil salue ces efforts. Il félicite l'ensemble des Etats membres et les exhorte à poursuivre dans cette voie.

Il invite chaque Ministre de tutelle à prendre les dispositions nécessaires pour assurer le règlement à bonne date des contributions par leur(s) organisme(s) de prévoyance sociale.

Le Conseil félicite tout particulièrement la République Togolaise pour les facilités et les soutiens multiformes qu'elle apporte au Secrétariat Permanent dans le cadre de son fonctionnement.

6°- Examen des documents relatifs à la politique de formation de la CIPRES

Le Conseil des Ministres a examiné les documents relatifs à la politique de formation de la CIPRES.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, il a apprécié la qualité technique des documents produits.

Se fondant sur le fait que le système de formation en réseau a été adopté par le Conseil depuis 2004, il a instruit la Commission et le Secrétariat Permanent à poursuivre le processus de sa mise en œuvre.

En conséquence, il a décidé du maintien de la formation des Inspecteurs prévue au budget 2009.

Il instruit le Secrétaire Permanent à lui soumettre l'évaluation de l'incidence financière de sa mise en œuvre à l'occasion de sa prochaine session extraordinaire prévue en juin 2009 à Genève (Suisse).

Quatorzième Session ordinaire du Conseil des Ministres de tutelle

Mme Jeanne Peuhmond Adjoua Brou
Ministre de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, Côte d'Ivoire

M. Sekou Diakité
Ministre du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées, Mali

Mme Siptey KANDA
Ministre de la Fonction Publique et du Travail, Niger

Mme Fatimé Tchombi DJIMADINGAR
Ministre de la Fonction Publique et du Travail, Tchad

M. Octave Nicoué K. BROOHM
Ministre du Travail, de l'emploi et de la Sécurité Sociale, Togo

M. Babacar DIOUF
Chef de division de la Sécurité Sociale représentant Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Organisations Professionnelles, Sénégal

7°- Examen et adoption des termes de référence de l'audit institutionnel de la CIPRES

Afin de permettre aux membres du Conseil d'approfondir l'étude du dossier d'une part, et au nouveau Secrétaire Permanent de se l'approprier d'autre part, le Conseil décide de reporter l'examen de cette question à sa session extraordinaire de Genève (Suisse) en juin 2009.

Le Secrétaire Permanent est instruit pour rechercher dans les meilleurs délais, des financements extérieurs pour en assurer la réalisation.

8°- Examen et adoption du plan d'action et du projet de budget de l'exercice 2009

Le Conseil a examiné les différents scénarii de budget proposés par le Comité d'Experts. Il a retenu le scénario n°1 qui a le mérite de préserver l'accomplissement des activités principales de l'Inspection.

En conséquence, il a adopté le plan d'actions et le budget de la Conférence au titre de l'exercice 2009.

9°- Rapport de fin de mandats du Secrétaire Permanent

Le Conseil prend acte du rapport de fin de mandats du Secrétaire Permanent. Il a décidé que ledit rapport soit mis à la disposition du Président de la Commission, du Secrétaire Permanent entrant et des auditeurs pour exploitation.

Le Conseil décerne un témoignage officiel de satisfaction au Secrétaire Permanent sortant, pour son professionnalisme, sa compétence technique et pour la qualité du travail remarquable accompli durant ses deux mandats.

10°- Fin de mandats du Secrétaire Permanent

Ayant pris connaissance du rapport du Président de la Commission de Surveillance, le Conseil a retenu la candidature de l'Inspecteur Innocent MACKOUMBOU et le nomme Secrétaire Permanent de la CIPRES pour un mandat de cinq (05) ans, conformément aux dispositions des textes en vigueur, en remplacement de Monsieur Seyni GARANKE dont le dernier mandat arrive à terme en avril 2009.

Le Conseil donne mandat au Président en exercice pour prendre les dispositions nécessaires en vue d'assurer la passation de service à bonne date, entre les Secrétaires Permanents sortant et entrant.

11°- 5ème concours de recrutement d'Inspecteurs

Dans le souci de préserver l'autonomie de la Conférence sur cette question, le 5ème concours de recrutement d'Inspecteurs sera organisé par ses propres organes. Le déroulement de ce concours devra se faire dans la rigueur, en toute transparence, dans toute la mesure du possible au moindre coût, et conformément aux textes en la matière.

12°- Résultats de l'étude sur les charges de la Conférence

Le Conseil a décidé de reporter l'examen de ce point à sa prochaine session extraordinaire prévue à Genève en juin 2009.

Par ailleurs, le Conseil a instruit le Secrétaire Permanent d'approfondir cette étude en vue d'enrichir le document actuel en lui soumettant différents scénarii de réduction de charges.

13°- Adhésion de la République Démocratique du Congo à la Conférence

Le Conseil a examiné la demande d'adhésion de la République Démocratique du Congo à la Conférence.

Il a décidé à l'unanimité d'admettre la République Démocratique du Congo au sein des Etats membres de la Conférence.

Le Conseil donne mandat au Président en exercice de procéder à la formalisation de cette adhésion.

Il adresse ses félicitations à la République du Congo qui a initié ces démarches, pour cet heureux aboutissement.

Le Conseil encourage tous les Etats membres à s'investir dans la sensibilisation des pays non membres aux fins de l'élargissement des bases de la Conférence.

14°- Point sur les ratifications du Traité et de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale

Le Conseil a été informé des actions entreprises par les Etats membres en vue d'accélérer la procédure de ratification de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale.

Le Conseil adresse ses félicitations au Burkina Faso, à la République Centrafricaine, à la République du Mali et à la République du Niger pour les diligences déployées, et qui ont permis la ratification de ladite Convention.

Il exhorte les autres Etats membres à leur emboîter le pas pour une meilleure couverture sociale des travailleurs migrants dans la zone.

15°- Choix du pays devant abriter la 15ème session ordinaire du Conseil des Ministres

Le Conseil se réjouit de l'acceptation par le Burkina Faso d'abriter sa quinzième session ordinaire en 2010. Il adresse ses remerciements aux Autorités de ce pays.

Quatorzième Session ordinaire du Conseil des Ministres de tutelle

Aux termes de ses travaux, le Conseil adresse une motion spéciale de remerciement et de félicitation, à Son Excellence, Dr Boni YAYI, Président de la République du Bénin, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, pour avoir accepté que son Pays abrite cette quatorzième session ordinaire, et pour toutes les facilités mises à sa disposition pour un bon déroulement de ses travaux.

Les Membres du Conseil adressent également leurs remerciements au Ministre d'Etat, chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, à Monsieur le Ministre du Travail et de la Fonction Publique ainsi qu'au Peuple Béninois, pour la chaleur de l'accueil qui leur a été réservé ainsi que pour toutes les attentions dont ils ont fait l'objet durant leur séjour.

A l'issue des travaux de cette 14ème session ordinaire du Conseil des Ministres, deux motions ont été élaborées et communiquées publiquement.

MOTION DE REMERCIEMENT A SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Lue par **Mme Fatimé Tchombi DJIMADINGAR**
Ministre de la Fonction Publique
et du Travail, Tchad

Les Ministres de tutelle des Organismes de la Prévoyance Sociale des pays membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), réunis à Cotonou en République du Bénin, les 26 et 27 février 2009, remercient son Excellence **Docteur** Boni **YAYI**
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BENIN, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

Pour avoir accepté que son pays abrite la quatorzième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CIPRES.

Ils lui expriment leur sincère gratitude pour toutes les facilités mises à leur disposition en vue du bon déroulement de leurs travaux.

Fait à Cotonou, le 27 février 2009

LE CONSEIL

MOTION DE REMERCIEMENT AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BENIN ET AU PEUPLE BENINOIS

Lue par **Mme Siptey KANDA**
Ministre de la Fonction Publique
et du Travail, Niger

Les Ministres de tutelle des Organismes de la Prévoyance Sociale des pays membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), réunis à Cotonou en République du Bénin, les 26 et 27 février 2009, remercient le Gouvernement de la République du Bénin, et le peuple béninois, pour la chaleur de l'accueil qui leur a été réservé ainsi que pour toutes les attentions dont ils ont bénéficié durant leur séjour en terre béninoise.

Fait à Cotonou, le 27 février 2009

LE CONSEIL

La 14ème session ordinaire du Conseil des Ministres, Cotonou, du 24 au 27 février 2009 en images

Administration du Secrétariat Permanent de la CIPRES

Passation de service entre Messieurs Seyni **GARANKE** et Innocent **MAKOUMBOU**

Signature des actes de passation

Monsieur Christophe Kint AGUIAR, Ministre du Travail et de la Fonction Publique de la République de Bénin, Président en exercice du Conseil des Ministres

Monsieur Karim BAMBA, Président de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale de la CIPRES

Monsieur Seyni GARANKE, Secrétaire Permanent, sortant, de la CIPRES

Monsieur Innocent MAKOUMBOU, Secrétaire Permanent, entrant, de la CIPRES

Lors des travaux de la 14ème session ordinaire du Conseil des Ministres de tutelle de la CIPRES à Cotonou au Bénin, le Comité d'experts et le Conseil des Ministres avaient constaté la fin des mandats de Monsieur Seyni GARANKE à la tête du Secrétariat Permanent conformément aux dispositions du Traité instituant la CIPRES. En conséquence, le Conseil des Ministres a nommé pour un premier mandat de cinq (5) ans, Monsieur Innocent MAKOUMBOU, Secrétaire Permanent en remplacement de Monsieur Seyni GARANKE sur proposition du Président de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale de la CIPRES, Monsieur Karim BAMBA.

Monsieur Innocent MAKOUMBOU exerce ses nouvelles fonctions depuis le vendredi 24 avril 2009, date qui marquait la fin officielle des fonctions de l'ancien Secrétaire Permanent.

La cérémonie de passation de service entre ces deux hommes s'est tenue effectivement le vendredi 24 avril dans les locaux de la CIPRES à Lomé, au Togo , sous la présidence de Monsieur Christophe Kint AGUIAR, Ministre du Travail et de la Fonction Publique de la République de Bénin, Président en exercice du Conseil des Ministres de Tutelle des Etats membres de la CIPRES. Cette cérémonie a enregistré la présence de Monsieur Octave Nicoué BROOHM, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale de la République du Togo, de Monsieur le Président de la Commission de Surveillance, des membres de la Commission de Surveillance, du Directeur Général du Travail du Togo, du Directeur Général de la CNSS du Togo,

Le nouveau Secrétaire Permanent accorde sa première interview à la télévision togolaise

des Inspecteurs de la CIPRES, de l'ensemble du personnel de l'Inspection et de nombreux autres invités.

D'entrée, Monsieur Pascal AKILADE, Inspecteur à la CIPRES qui pour la circonstance jouait le rôle de maître de cérémonie a défini le cadre de la cérémonie avant d'inviter avec la permission de Monsieur le Président en exercice de la Conférence, les deux Secrétaires Permanents à signer les actes de passation. Ensuite, les deux Secrétaires Permanents, chacun à son tour, ont servi à l'assistance des discours pleins d'émotions et de chaleurs.

Dans son intervention, Monsieur Seyni GARANKE a remercié l'ensemble des responsables et le personnel de la CIPRES notamment le Conseil des Ministres pour lui avoir fait confiance. Il a ensuite rappelé les conditions de sa nomination et fait un bref bilan des réalisations de la CIPRES qu'il a conduites durant les dix (10) ans qu'il a passés à la tête du Secrétariat Permanent. Il a terminé en remerciant les autorités togolaises et le Directeur Général de la CNSS du Togo pour tous les égards dont il a bénéficié durant son séjour en terre togolaise.

Prenant la parole à son tour, Monsieur Innocent MAKOUMBOU n'a pas manqué de remercier Dieu, l'ensemble des Membres du Conseil des Ministres et le Président de la Commission de Surveillance pour la marque de confiance qu'ils lui ont accordée en le plaçant à ce poste que d'illustres devanciers ont tenu remarquablement. A ce sujet, il a remercié particulièrement Son Excellence Gilbert ONDONGO, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale de la République du Congo qui a soutenu sa candidature auprès de ses pairs et pour ses actions en faveur de la vulgarisation de la sécurité sociale au Congo et dans les autres pays africains non encore membres de la Conférence.
Monsieur Innocent MAKOUMBOU a ensuite fait le point des œuvres réalisées par ses prédécesseurs en rappelant que toutes ces réalisations ont bénéficié de la collaboration de brillants Inspecteurs a qui, il exprime toute sa reconnaissance. Il a attiré l'attention de tous sur les répercussions négatives de la récession mondiale et de la crise financière sur la prévoyance sociale avant de remercier sa famille pour le soutien qu'elle lui apporte.

Monsieur Innocent MAKOUMBOU, prêtant serment

Avant son allocution, Monsieur Innocent MAKOUMBOU a prêté le serment d'assurer ses nouvelles fonctions avec toutes la rigueur et les exigences qu'elles requièrent.

La cérémonie a pris fin avec l'allocution du Président en exercice du Conseil des Ministres. Monsieur le Président a souligné que la cérémonie de passation de service entre les deux Secrétaires Permanents constituait, au-delà des considérations d'ordre protocolaires, une étape importante dans la vie de la CIPRES et ce, parce qu'elle survient au moment où la CIPRES aborde un nouveau cap avec les reformes institutionnelles envisagées par le Conseil des Ministres et la mise en oeuvre effective de sa politique de formation. Il a par la suite rappelé les conditions dans lesquelles Monsieur Seyni GARANKE a été nommé Secrétaire Permanent avant de le féliciter pour les grandes œuvres qu'il a accomplies pour la CIPRES. Un organe qui, précise Monsieur le Président, sous sa direction et son impulsion, s'est davantage affirmé comme un centre d'appui et d'assistance aux Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) en formant leurs personnels et en veillant à leur bonne gestion.

Avant de conclure son propos, Monsieur le Président a souhaité une collaboration franche de tous avec le nouveau Secrétaire Permanent dont il a vanté les mérites professionnels et les capacités intellectuelles. Comme pour dire que c'est un homme de valeur que le Conseil des Ministres a choisi pour veiller aux destinés de la CIPRES.

Portrait de Monsieur Innocent MACKOUMBOU nouveau Secrétaire Permanent de la CIPRES

Marié et père de cinq (5) enfants, Monsieur Innocent MACKOUMBOU a 50 ans. Il est de nationalité Congolaise.

Titulaire d'un diplôme en comptabilité et gestion d'entreprise et d'un diplôme d'Etudes Supérieures en Gestion des Organismes de Sécurité Sociale obtenus à l'Université Marien N'gouabi de Brazzaville et au Centre National d'Enseignement Supérieur de Sécurité Sociale (CNESSS) de Saint Etienne en France, il a également suivi une formation en Contrôle de Gestion I et II (programme pour Dirigeants) à la prestigieuse HEC Management Paris en France.

Monsieur Innocent MACKOUMBOU a occupé successivement de hautes fonctions à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Congo depuis février 1980 avant d'être nommé Inspecteur Régional de la CIPRES en 2001 après sa réussite au 3ème concours de recrutement des Inspecteurs.

Il a consacré ses années de recherche à la comptabilité spécialisée des organismes de sécurité sociale et à la gestion des comptes cotisants, au contrôle des employeurs et au contentieux du recouvrement. Il a conçu et animé des formations sur la comptabilité et le recouvrement des cotisations dans les différents organismes de sécurité sociale.

Homme de rigueur et de valeur, son expérience (29 ans de sécurité sociale), ses qualités techniques et ses capacités managériales ont retenu l'attention du Conseil des Ministres de la CIPRES qui l'a nommé, à l'occasion de sa 14ème session ordinaire, Secrétaire Permanent de la CIPRES en remplacement de Monsieur Seyni GARANKE dont le mandat est arrivé à son terme.
Monsieur Innocent MACKOUMBOU a pris ses nouvelles fonctions le 24 avril 2009.

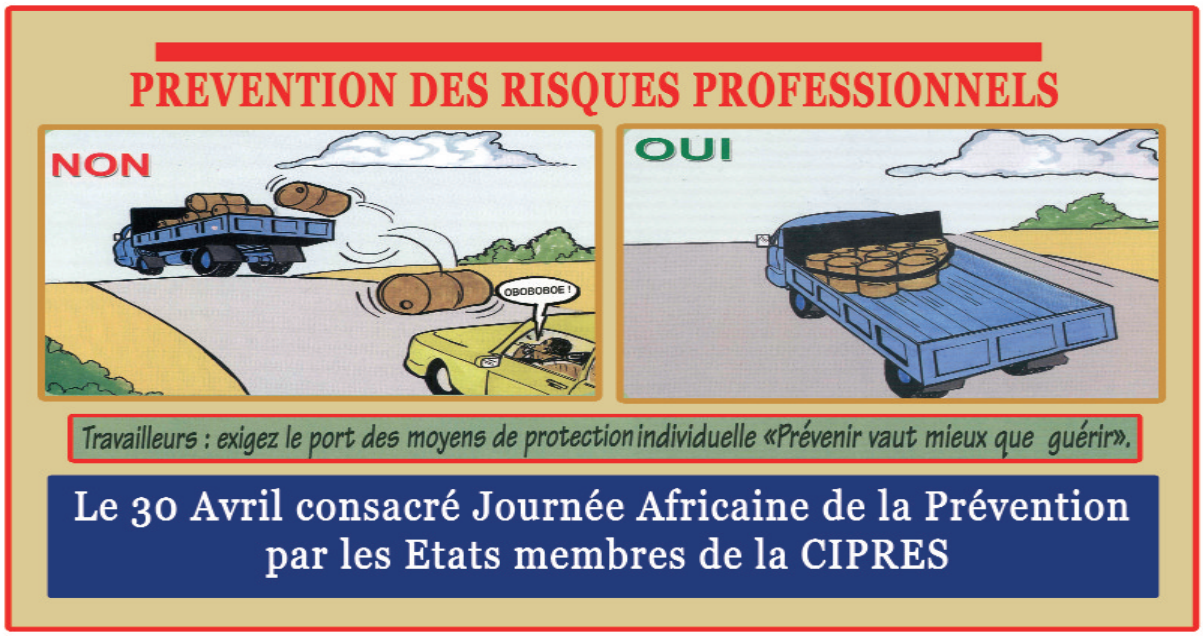

source CNSS Togo

Direction du Secrétariat Permanent de la CIPRES

Fin de mandats de Monsieur **Seyni GARANKE**

Après plus de 12 ans de loyaux services rendus à la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale, Monsieur GARANKE Seyni a quitté la Conférence le 24 avril 2009.
Cet article et l'interview qu'il a accordée à notre rédaction retrace brièvement son œuvre et ses impressions.

Instituée par un traité signé le mardi 21 septembre 1993 à Abidjan en Côte d'Ivoire par les quatorze Etats membres de la zone franc à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, l'Union des Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo, la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) a démarré effectivement ses activités en 1995. Ces initiateurs avaient prévu une période transitoire de trois ans durant laquelle la gestion de l'Inspection Régionale de la Prévoyance (IRPS), devenue par la suite Secrétariat Permanent, serait confiée à titre exceptionnel, à une personnalité ayant exercé un emploi de direction au sein d'un Organisme de Prévoyance Sociale (OPS) d'un des Etats membres. Cette mission fût confiée à Monsieur TOURE Vassiriki, cadre de la BCEAO et ancien Directeur Général Adjoint de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) de la Côte d'Ivoire.
Cette période qui allait d'octobre 1995 à fin avril 1999 a été mise à profit pour organiser le Secrétariat Permanent, le doter des moyens matériels, recruter les premiers Inspecteurs, au nombre de quatre, et le personnel d'appui technique et démarrer les activités techniques de la Conférence.

C'est à l'issue de la 4ème session ordinaire tenue le 26 février 1999 à Yaoundé (Cameroun), que, ayant constaté la fin de la période transitoire, le Conseil des Ministres a nommé Monsieur Seyni Garanké, Secrétaire Permanent de la CIPRES pour un premier mandat de cinq (5) ans renouvelable une fois, en remplacement de Monsieur TOURE Vassiriki. Il y a lieu de préciser que Monsieur GARANKE faisait parti de l'effectif de la première équipe d'Inspecteurs recrutés à la suite d'un concours organisé dans l'ensemble des Etats membres.

Au terme de son premier mandat intervenu en Avril 2004, et à l'occasion de la 9ème session du Conseil tenue à Bamako au Mali en marge de laquelle la cérémonie commémorative du 10ème Anniversaire de la signature du Traité a été célébrée, Monsieur GARANKE a présenté au Conseil, une communication sur le bilan et les perspectives de la Conférence ainsi qu'un rapport sur le déroulement de ce mandat.
Ce rapport a été bâti autour des trois grands axes qui ont porté sur l'état des lieux à sa prise de fonction; les missions qui lui ont été assignées au cours de ce mandat, les limites des actions de la Conférence et les pistes de solutions.

Monsieur Seyni GARANKE, Secrétaire Permanent sortant de la CIPRES

Tenant compte du travail remarquable de Monsieur GARANKE, le Conseil a reconduit son mandat pour une seconde période de cinq (5) ans pendant laquelle il devait poursuivre l'œuvre entamée et surtout parachever la réalisation des quatre missions principales assignées à l'Institution.

Cet extrait du rapport de fin de mandat de Monsieur GARANKE nous donne un aperçu de l'état de réalisation des missions qui lui avaient été confiées. " *En somme, et au regard des quatre principales missions assignées à la CIPRES, les résultats enregistrés au cours de nos deux mandats se résument comme suit :*
1- Les règles communes de gestion ont été déterminées et fixées. Cependant elles devront être adaptées régulièrement à l'évolution de l'environnement et aux exigences liées à la gestion des organismes ; 2- l'activité " contrôle et inspection " est en permanence exercée, même si le rythme de passage des Inspecteurs dans les organismes ne correspond pas à celui souhaité en raison de leur faible effectif ;
3- l'harmonisation des législations nationales de prévoyance sociale a été parachevée depuis 2006 avec l'adoption des textes portant sur le cadre institutionnel des organismes et la gestion technique des branches. Toutefois, il est important de relever que le mode d'adoption, sous forme de recommandation de ces textes, limite leur portée. Une Convention multilatérale de sécurité sociale a également été élaborée et signée. Elle a été ratifiée par quatre Etats (Burkina Faso, Centrafrique, Mali et Niger) et donc entrée en vigueur entre ces pays. 4- la politique de formation préconisée au quatrième objectif du Traité est en voie d'achèvement. En effet, l'étude a été validée par la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale et a fait l'objet d'un premier examen par le Conseil des Ministres de la CIPRES lors de sa 14ème session tenue les 26 et 27 février 2009 à Cotonou au Bénin."

Il a rappelé cependant que ces résultats obtenus ne devaient pas occulter certaines difficultés qui handicapent le bon fonctionnement de l'Institution, toute chose qui ne favorise pas une exécution efficace des missions assignées à la Conférence. Il s'agit entre autres de la nature même de la mission, de l'ordonnancement juridique et le mode de fonctionnement des organes, de l'absence de moyens adéquats devant favoriser la mise en application des actes de la Conférence, la faiblesse des moyens humains et l'incohérence dans leur mode de gestion, le mode de financement des activités.

A travers son rapport de fin de mandats et un mot de remerciements, Monsieur Seyni GARANKE a, au nom de son pays, le Niger, et en son nom personnel, témoigné à toutes et à tous sa gratitude et sa reconnaissance pour l'honneur et la distinction qu'ils lui ont témoignés en lui confiant la délicate mission d'assumer pendant une décennie, la lourde charge de Secrétaire Permanent de la CIPRES. Il a souligné que l'œuvre d'intégration sociale régionale qui avait été entreprise par les initiateurs de la CIPRES, n'a certainement pas été aisée à concrétiser, encore moins à diriger. Cependant, il a la certitude qu'elle a su, malgré ses insuffisances, redonner aujourd'hui une raison d'espérer aux populations accablées par la pauvreté et plusieurs maux dont les origines multiformes sont les crises économiques persistantes et les pandémies diverses. Poursuivant son propos, Monsieur GARANKE a exprimé ses sincères remerciements et sa reconnaissance infinie aux plus hautes autorités de son pays d'accueil, le Togo qui abrite le siège de la CIPRES, singulièrement au Ministre Octave Nicoué K. BROOHM, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, Président en exercice sortant du Conseil des Ministres, au Directeur Général de la CNSS, Monsieur Koffi Kadanga WALLA pour les soutiens multiformes dont il a pu bénéficier de leur part durant tout son séjour.
Enfin, il a exprimé sa profonde gratitude et ses sincères remerciements à tous les membres du Conseil, à ceux de la Commission, *en poste et anciens*, aux Experts, aux personnels du Secrétariat Permanent particulièrement aux Inspecteurs, *en poste et anciens*, ainsi qu'à celles et ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de cette grande œuvre communautaire, qui espère t-il, a pu aider au renforcement des assises de la Conférence.
Pour terminer, conscient qu'il est impossible d'œuvrer ensemble durant une si longue période sans que des tensions n'apparaissent, Monsieur Garanké Seyni a présenté ses excuses à tous ceux que son attitude ou ses propos auraient pu heurter durant cette collaboration.

Entretien avec Monsieur Seyni GARANKE

Le Courrier de la CIRES (CC) : ***Monsieur Garanké, vous avez passé plus de 12 ans à la CIPRES dont 10 en qualité de Secrétaire Permanent. Quel bilan global faites-vous de votre gestion et de votre passage à la CIPRES ?***

Seyni GARANKE (SG) : Merci de me permettre une fois encore de parler de la CIPRES. C'est toujours un plaisir pour moi de le faire.
Pour répondre à votre question qui comporte deux volets si j'ai bien compris, j'aimerais simplement vous rappeler qu'avec le concours de toutes et de tous, les quatre principaux objectifs qui avaient été initialement fixés par le Traité instituant la CIPRES, ont tous été réalisés à ce jour.
Ainsi au titre de la définition des règles communes de gestion, la mise en application du plan comptable et la fixation des indicateurs de performance des OPS ; Au titre du contrôle de la gestion des organismes, après l'etat des lieux, la réalisation de trois séries de mission missions d'inspection thématiques ayant porté sur le recouvrement, la comptabilité, la gestion des prestations et la gestion administrative. Ces missions offrent également l'occasion d'évaluer la mise en application des recommandations formulées à l'issue des missions précédentes et le respect des indicateurs de gestion par les OPS ; Au titre de l'harmonisation des dispositions législatives et réglementaires applicables aux Organismes de Prévoyance et aux régimes, la convention multilatérale a été adoptée par le Conseil des Ministres et est déjà entrée en vigueur entre les quatre Etats qui l'ont déjà ratifié ; Au titre de la politique de formation de la CIPRES, l'étude a été réalisée et validée par la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale et a fait l'objet d'un premier examen par le Conseil des Ministres lors de sa session ordinaire tenue les 26 et 27 février 2009 à Cotonou au Bénin.
Pour me résumer, je rappelle que le rapport bilan que j'ai présenté au dernier Conseil des Ministres de Cotonou a essayé de retracer leur niveau de réalisation. Cependant, je voudrais tout de même profiter de l'occasion que vous m'offrez, pour relever une fois de plus que la mission à accomplir est encore immense. Je forme donc le vœu que celui qui vient de prendre la relève, puisse également s'investir pleinement afin d'aboutir à des résultats bien plus probants.
Pour revenir à l'autre volet de votre question, sans être exhaustif, mon séjour au Togo et mon passage à la CIPRES m'ont beaucoup apporté au plan professionnel, social et culturel.

CC : ***Vous vous apprêtez à quitter la CIPRES après de nombreuses années de services. Quels souvenirs gardez-vous ? Avez-vous des regrets ?***

SG : Par rapport à la première question, je voudrais vous assurer que je parts en gardant en mémoire que les bons souvenirs de tout ce que j'ai pu capitaliser au plan professionnel et social. Pour ce qui est des souvenirs qui ne comptent pas, je pense que, quand on a eu à assurer les lourdes responsabilités qui ont été les miennes pendant une si longue durée, ils me serviront d'expériences pour l'avenir.

En ce qui concerne la seconde question, vous conviendrez bien avec moi qu'ont ne peut pas quitter une maison que l'on a contribué à bâtir et ou l'on a passé plus de douze ans sans avoir des regrets. Mes regrets se situent tout d'abord au niveau professionnel du fait qu'on aurait pu parvenir à bien de meilleurs résultats au niveau des performances de la Conférence si des contraintes d'ordre interne n'étaient pas apparues dans son fonctionnement au cours de ces années. Regrets ensuite au plan social du fait de quitter surtout les amis et les relations qu'on a pu avoir depuis. Toutefois, ces regrets sont largement compensés par la satisfaction unanime exprimée par l'ensemble des membres du Conseil des Ministres, de la Commission et du Comité d'Experts lors de la 14ème session du Conseil en février 2009 à Cotonou au Bénin à l'examen du bilan fait de nos deux mandats successifs et qui nous a valu un témoignage officiel de satisfaction de leur part.

CC : Vos projets pour l'avenir ?

SG : Continuer à mettre mes compétences au service du développement de la sécurité sociale en Afrique en général et de la modernisation de la gestion des organismes chargés de sa gestion en particulier. Pour le reste, je me remets à Dieu.

Les précisions de Monsieur Jean-Emmanuel SOMDA, formateur consultant au CAMPC, sur la politique de formation de la CIPRES

Sur l'étude réalisée par l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S) de France, et la part de travail réalisé par le CAMPC

L'EN3S avait fait une étude à la demande du Conseil des Ministres pour savoir s'il fallait créer une structure unique de formation ou une structure en réseau. L'étude a abouti sur la nécessité de créer une structure en réseau plutôt qu'une structure unique qui coûterait chère et donc serait budgétivore pour la Conférence. Cette étude a fait ressortir l'existant, à savoir la faiblesse des structures de formation au niveau des Organismes de Prévoyance Sociale (OPS), la faiblesse des capacités techniques du gros public que constitue les cadres intermédiaires dans les OPS et la carence ou l'insuffisance de la prise en main de la fonction ressources humaines qui doit permettre de mettre à la disposition des OPS, des hommes capables de prendre en charge toutes les missions des OPS. Pour se faire, cette étude a identifié des actions prioritaires qui ont porté essentiellement sur la formation des formateurs, la formation des responsables des ressources humaines et la formation des cadres intermédiaires.

La mission du Centre Africain de Management et de Perfectionnement des Cadres (CAMPC) a consisté à élaborer des curricula de formation pour ces trois actions prioritaires qui ont été retenues par l'étude et à définir des critères et des procédures de labellisation pour le programme à réaliser et pour toutes les structures qui vont réaliser ces programmes de formations.

Sur la labellisation

Les cahiers de charges de la formation et celui des structures devant recevoir les formations à réaliser sont définis. Ainsi une structure labellisée est une structure qui remplit le cahier de charges. C'est-à-dire une structure qui a les capacités techniques et les dispositifs nécessaires pour réaliser le programme élaboré dans les conditions dictées par la CIPRES. Le programme élaboré étant lui-même accepté par la CIPRES devient un programme labellisé.

Ainsi, une structure ne peut pas être labellisée sans avoir de programme de formation. C'est pour cela que l'octroi du label CIPRES passe par un processus, une procédure avec des critères à remplir et des indicateurs qui permettent de savoir si ces critères sont renseignés.

Ensuite, chaque année, il y a un contrôle. Parce qu'il faut suivre le label octroyé et voir si les conditions qui ont conduit a l'octroi du label sont maintenues ou mieux améliorées. Si après les contrôles il s'avère que l'opérateur de formation a baissé au niveau des dispositifs de formation, il est rappelé à se mettre à flot au risque de se voir retirer le label.

Sur la sélection du CAMPC pour travailler sur cet important projet

Nous avons été retenus sur la base d'un appel d'offre. Des termes de référence avaient été publiés, le CAMPC a postulé et c'est sur ces bases que nous avons été retenus pour effectuer cette mission qui s'est très bien déroulée. C'est ainsi que depuis la Commission ad hoc, la Commission de Surveillance jusqu'au Comité d'Experts et au Conseil des Ministres, les documents ont été très bien appréciés. Cependant, il y a eu une critique concernant l'évaluation de la politique de formation. Mais il faut dire que la politique ne faisait pas partie de nos missions. Nous avions pensé, compte tenu de son importance en faire une esquisse. Il nous a été demandé de faire cette évaluation de façon formelle.

Sur l'existence de structure capable de remplir les cahiers de charges

Dans l'espace CIPRES, il existe des structures qui sont susceptibles de répondre aux cahiers de charges. Il y a par exemple des centres privés, des centres ou des universités qui comportent en leur sein des centres de perfectionnement ou des DESS, et vous avez même des OPS qui ont des centres de formation qui sont assez avancés et qui peuvent valablement remplir les cahiers de charges.

Sur la possibilité de labellisation du CAMPC

Compte tenu de la structure du programme, le CAMPC peut être candidat. Il est bien outillé pour ces missions.

Disons le tout net. Ces formations sont des formations que nous administrons.

Formation des formateurs, formations des cadres, nous avons même un DESS en ressources humaines.

Sur les coûts des formations

Les coûts des formations ont été établies de façon standard selon la pratique du métier dans la sous région. Par exemple pour les cadres intermédiaires le coût est fixé à 800 000 FCFA. Pour la formation des formateurs c'est le même prix. Pour le DESS en ressources humaines 2 000 000 FCFA. Ainsi, ce sont ces coûts qui seront facturés. Il se peut qu'avec le temps, ces coûts diminuent ou augmentent en fonction des intrants nécessaires pour la validation de ces formations.

Monsieur **Christophe Kint AGUIAR**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique de la République de Bénin, Président en exercice du Conseil des Ministres de Tutelle des Etats membres de la CIPRES fait une présentation sommaire de l'Institution à travers cette série de questions et de réponses.

Monsieur le Ministre, voulez-vous nous présenter la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale ?

A l'initiative des Ministres des Finances de la zone franc au cours de leur réunion d'avril 1991 à Ouagadougou et septembre de la même année à Paris, il a été mis en place un groupe de travail chargé de réfléchir à la création d'un organisme de contrôle et d'appui technique aux caisses africaines de sécurité sociale. Ces caisses, il faut le rappeler, étaient toutes dans une situation financière particulièrement difficile ; certaines étaient même déjà au bord de la cessation de paiement.

Le groupe de travail composé de hauts responsables des caisses, Directeurs Généraux pour la plupart des Ministères en charge de la prévoyance sociale des 14 pays africains de la zone franc, a bénéficié de l'apport en tant qu'observateurs, du BIT, de l'AISS, des Banques centrales (BCEAO, BEAC), de la Banque Mondiale et de la France à travers le Ministère de la Coopération, le Trésor, la CNESS.

Après quatre réunions à Paris et deux en Afrique respectivement à Bamako et Abidjan, le Traité instituant une Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) a été .signé le 21 septembre 1993 à Abidjan, conjointement par les Ministres des Finances et ceux en charge de la Prévoyance Sociale.

La CIPRES est donc un organisme de contrôle et d'appui technique aux caisses africaines de sécurité sociale. Elle a son siège à Lomé (TOGO).

Quels sont les objectifs de la CIPRES ?

Les objectifs essentiels de la CIPRES sont : de fixer les règles communes de gestion des organismes de Prévoyance Sociale ; d'instituer un contrôle de la gestion des organismes de Prévoyance Sociale ; d'harmoniser les dispositions législatives et règlementaires applicables aux organismes et régimes de prévoyance sociale ; d'assurer une politique de formation initiale et permanente des cadres et techniciens des organismes de Prévoyance Sociale.

Quelle est l'organisation de la CIPRES ?

L'organisation de la CIPRES repose sur trois (03) organes principaux :

- le Conseil des Ministres de Tutelle des organismes de Prévoyance Sociale ;
- la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale ;
- l'Inspection Régionale de la Prévoyance Sociale.

Comment fonctionnent ces organes ?

Le Conseil des Ministres de Tutelles de la Prévoyance Sociale est l'organe de décision de la Conférence.

Il a entre autres, les attributions suivantes : définir la politique de la Conférence ; veiller à l'exécution par les Etats membres des obligations découlant du Traité ; arrêter le budget de la Conférence ; adopter des règlements, décisions et recommandations.

Il se réunit deux (02) fois par an, une Session ordinaire et une extraordinaire, pour examiner les dossiers qui lui sont soumis par le Comité des Experts.

La Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale : elle est l'organe qui veille à la bonne gestion des organismes et à la régulation du secteur de la Prévoyance Sociale.

Elle est chargée notamment : de veiller à la bonne gestion des organismes de prévoyance sociale en leur formulant des recommandations à la suite des missions de contrôle ; d'approuver les programmes de contrôle des organismes ; de formuler des observations et des propositions sur le fonctionnement du secteur de la prévoyance sociale ; de proposer au Ministre de tutelle la mise en place d'une assistance technique pour le redressement d'un organisme en cas de nécessité.

Quant à l'**Inspection Régionale de la Prévoyance Sociale**, elle est l'organe d'exécution chargé de la gestion quotidienne de la Conférence.

L'Inspection Régionale de la Prévoyance Sociale principalement : assure le secrétariat permanent de la Conférence ; effectue le contrôle sur place et sur pièces des organismes de Prévoyance Sociale ; élabore les propositions tendant à l'harmonisation des dispositions législatives et réglementaires ; élabore les propositions visant à appliquer des règles communes de gestion.

Monsieur **Christophe Kint AGUIAR**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique de la République de Bénin, Président en exercice du Conseil des Ministres

Pourquoi le choix du Bénin pour l'organisation de la 14ème Session de cette Conférence ?

En application de l'article 7, alinéa 1er, du Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), il revenait à la République du Bénin d'abriter la 14ème Session ordinaire du Conseil des Ministres de la CIPRES après la République du Togo, et d'en assurer la présidence au titre de l'année 2009. En effet, la présidence du Conseil des Ministres de la CIPRES est tournante selon l'ordre alphabétique de l'appellation des pays membres, et pour une durée d'un (1) an, c'est-à-dire d'une session ordinaire à l'autre.

Quel était l'ordre du jour de cette 14ème session ordinaire ?

Différents points étaient inscrits à l'ordre du jour de la réunion de Cotonou dont entre autres :

- l'élection du Président du Conseil des Ministres de la CIPRES pour l'année 2009 ;
- l'adoption du compte rendu de la 13ème session ordinaire du Conseil des Ministres de la CIPRES tenue les 28 et 29 février 2008 à Lomé (Togo) ;
- le point sur la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence ;
- l'examen des documents relatifs à la politique de formation de la CIPRES ;
- le rapport de fin de mandat du Secrétaire Permanent de la CIPRES ;
- la nomination du nouveau Secrétaire Permanent de la CIPRES ;
- le point sur les ratifications du Traité et de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale de la CIPRES.

Votre mot de fin

L'organisation de la 14eme session à Cotonou a permis au Bénin d'honorer ses engagements vis-à-vis des autres pays de la Conférence d'une part, et de prouver son savoir-faire ainsi que ses capacités organisationnelles au service de l'ensemble des organismes de sécurité sociale de la CIPRES, d'autre part.

A présent, il s'agit pour nous de poursuivre l'œuvre accomplie par nos prédécesseurs, afin que la CIPRES continue de remplir avec efficacité et efficience, sa mission d'orientation, de contrôle et d'accompagnement de nos organismes au service des peuples et de nos pays en matière de bonne gouvernance dans le domaine de la Prévoyance Sociale.

Mise en place d'un système national d'assurance maladie au Burkina Faso

Une stratégie innovante d'extension de la protection sociale à la majorité exclue

Les acteurs du secteur social et les politiques de nos Etats sont à la recherche de solutions en vue de l'élargissement du champ de la prévoyance sociale aux populations non encore couvertes, qui représentent l'écrasante majorité des populations des Etats africains et qui relèvent des secteurs non structurés. La CIPRES, outil d'intégration et d'harmonisation des politiques sociales, encourage vivement l'extension de la protection sociale aux populations non couvertes notamment la mise en place de systèmes nationaux d'assurance maladie. Dans cette optique et pour donner des pistes de réflexions aux autres Etats, le Courrier de la CIPRES a rencontré Monsieur Saibou Seynou, Secrétaire Permanent du comité de pilotage de l'assurance maladie du Burkina-Faso qui, dans cet article, dépeint le projet de mise en place d'un système national d'assurance maladie au burkina faso.

Le système national d'assurance maladie au Burkina Faso tel que proposé, a été conçu en vue de permettre une couverture sanitaire de base pour tous les burkinabés à l'horizon 2015. Le schéma envisagé est une combinaison d'une assurance maladie obligatoire pour le secteur formel, d'une assurance maladie volontaire pour les acteurs de l'économie informelle urbaine et rurale et d'un mécanisme assistanciel pour les populations indigentes. Le système est fondé sur la promotion d'un paquet de prestations (de soins publics et privés et aux consommables et médicaments génériques) et est ouvert à toute la population. Des paquets de prestations complémentaires pourront également être promus en direction de groupes spécifiques en fonction de leurs besoins et de leur capacité contributive.

LES ORGANES DE GESTION ET LEURS ATTRIBUTIONS

Le schéma conçu est bâti autour d'un organe central responsable de l'ingénierie d'assurance : la Caisse nationale d'assurance maladie. Cet organe s'appuie sur un ensemble de structures spécialisées dans le cadre de la gestion technique de l'assurance maladie, lesquelles procèdent aux affiliations, aux recouvrements et aux remboursements des prestations de soins sur la base d'une convention.

LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE

La Caisse nationale d'assurance maladie reçoit de l'Etat la mission d'organiser et de gérer le paquet de base. A ce titre, elle occupe la fonction d'assureur, coordonne la réalisation des études et la mise en œuvre du schéma de l'assurance maladie.

Dans le cadre de sa mission, la Caisse nationale d'assurance maladie détermine le paquet de base et les régimes applicables aux différentes catégories de populations. Elle sollicite et supervise les études de faisabilité technique, financières et actuarielles ainsi que les études d'impact, évalue la viabilité du paquet de base et des différents régimes et propose les évolutions.

La Caisse nationale d'assurance maladie assure, par ailleurs, la gestion globale des revenus provenant des contributions des assurés, du budget national ainsi que de financements internationaux. Ces cotisations et financements sont utilisés pour faire face aux prestations d'assurance maladie et pour alimenter les budgets d'investissement et de fonctionnement du système. La Caisse participe également à la mobilisation des partenaires extérieurs et est responsable de la redistribution des financements acquis notamment dans le cadre de mécanismes de " cash-transfert " aux populations indigentes et aux acteurs de l'économie informelle sous forme de subventionnement des cotisations.

Enfin, la Caisse nationale d'assurance maladie assure l'administration du système d'informations à mettre en place dans le but de gérer les flux de données entre les différents organes y compris les prestataires de soins. Plusieurs applications informatiques existent actuellement sur le marché, notamment celle développée par la Mutuelle Générale du Personnel de l'Administration Publique du Maroc. Ce système d'information correspond bien aux spécifications du schéma proposé et pourrait être acquis dans des conditions avantageuses dans le cadre de la volonté de cette institution marocaine de réaliser des actions de coopération Sud-Sud.

Monsieur **Saibou SEYNOU**, Secrétaire Permanent du comité de pilotage de l'assurance maladie du Burkina-Faso

LES CAISSES REGIONALES D'ASSURANCE MALADIE

Les Caisses régionales d'assurance maladie reçoivent délégation de la Caisse nationale d'assurance maladie pour la gestion des remboursements et des prestations de soins dans le cadre des Assurances maladies volontaires et obligatoires.

Les Caisse régionales d'assurance maladie ont pour rôles l'instruction administrative et technique des dossiers de remboursements présentés par les prestataires de soins (enregistrement et contrôle des prestations) ; la réalisation des remboursements à partir du budget maladie de la Caisse nationale d'assurance maladie ; la contractualisation avec l'offre de soins. Les relations entre les Caisses régionales d'assurance maladie et l'offre de soins seront régies par des textes juridiques fixant les modalités de facturation, de paiement et de tarification des prestations de soins de santé et la rétrocession d'informations à la Caisse nationale d'assurance maladie qui est responsable de la maîtrise des risques.

LES STRUCTURES SPECIALISEES D'AFFILIATION ET DE RECOUVREMENT

La gestion technique des affiliations et du recouvrement des cotisations est déléguée à des structures spécialisées chacune par rapport à une catégorie de populations spécifiques. Cette catégorisation reposant essentiellement sur les caractéristiques socio-économiques et la nature des revenus.

Pour les travailleurs du secteur formel, ces missions pourront être déléguées par la Caisse nationale d'assurance maladie à la Caisse nationale de sécurité sociale et la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires.

Quant aux populations exerçant dans l'économie informelle, urbaine ou rurale, elles devront se constituer en mutuelles de santé et/ou sociales et vulgariser l'assurance maladie volontaire. Sur la base de conventions avec la Caisse nationale d'assurance maladie, les mutuelles enregistreront les bénéficiaires et collecteront les contributions de leurs adhérents pour le paquet de base qu'elles reverseront au fonds d'assurance maladie. Les mutuelles pourront parallèlement développer des produits complémentaires à ce paquet de base dont elles assureront elles-mêmes la gestion.

D'autres acteurs, appartenant toujours à l'économie informelle, sont demandeurs d'un système de protection sociale de la santé sans être intéressés pour se constituer en mutuelles de santé et/ou sociale. La mise en place d'organismes d'affiliation et de recouvrement spécifiques permettra d'intégrer ces populations dans le schéma d'assurance maladie en développant des mécanismes adaptés à leur mode d'organisation et aux caractéristiques de leurs revenus. Les études techniques prévues dans le cadre du projet devront permettre d'identifier l'organisation, l'administration et le mode de contribution de ces groupes cibles.

Pour les populations indigentes, leur intégration dans le système national d'assurance maladie sera fonction des programmes menés par le Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale en matière d'identification et d'assistance sociale. Les démembrements de ce ministère pourront tenir lieu de structures d'affiliation.

Les structures spécialisées énumérées plus haut auront pour missions d'assurer le développement des mécanismes d'adhésion et de recouvrement adaptés à leurs groupes cibles ; l'enregistrement et l'immatriculation des bénéficiaires ainsi que la mise à jour des dossiers des assurés (naissances, décès, changements d'adresses, etc.) ; les appels de cotisations et leur recouvrement sur la base de mécanismes propres et appropriés aux caractéristiques des revenus des groupes cibles ; la rétrocession des informations aux Caisses régionales d'assurance maladie et à la Caisse nationale d'assurance maladie.

LES ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du schéma d'assurance maladie s'effectuera par étapes avec dans un premier temps l'adoption d'une loi instituant le système national d'assurance maladie suivi de la création de la Caisse nationale d'Assurance Maladie.

Dans un second temps, l'assurance maladie débutera ses activités avec l'application de l'ensemble de ses fonctions par la Caisse nationale d'assurance maladie et la mise en place des Caisses régionales d'assurance maladie. L'assise du schéma s'effectuera avec l'assurance maladie obligatoire qui permettra l'entrée d'un groupe de population directement assurable constitué essentiellement par les travailleurs du secteur formel. L'assurance maladie pourra ensuite s'étendre progressivement vers les populations de l'économie informelle avec la mise en œuvre de projets distincts visant chacun à intégrer dans le système d'assurance des groupes cibles spécifiques.

Cette stratégie de mise en œuvre permettra de renforcer les mécanismes d'adhésion et de recouvrement pour les populations de l'économie informelle tout en résolvant, d'emblée, les problèmes de maîtrise de la gestion technique et ceux liés aux relations avec l'offre de soins qui constituent les principaux freins au développement des mutuelles de santé aujourd'hui au Burkina Faso.

FINANCEMENT DU SYSTEME NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE

Le financement de l'assurance maladie pourrait être assuré, d'une part, par un fond social alimenté par des ressources fiscales et para fiscales et par un prélèvement sur les cotisations versées aux organismes de prévoyance sociale, et d'autre part par les cotisations des mutualistes et autres adhérents au système.

En ce qui concerne les travailleurs du secteur formel, leur contribution ainsi que celle de leurs employeurs seront prélevées par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). La Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) prélèvera la contribution des salariés du public.

Pour ce qui est de la provenance des ressources allouées par l'Etat, des financements innovants ont été identifiés. Ainsi, l'Etat à travers le Ministère en charge de l'Economie et des Finances pourra prélever des taxes spéciales sur les communications de téléphonie mobile, le tabac et l'alcool. Ces nouvelles recettes fiscales permettront de financer la part patronale de l'Etat-employeur d'une part, et de subventionner les cotisations des personnes vulnérables de l'économie informelle et celles des indigents d'autre part. De même, l'Etat pourra également recourir aux fonds de solidarité au niveau international tel que le Fond Global et/ou le Fond d'Equité pour alimenter le dispositif national d'assurance maladie.

En ce qui concerne les ressources émanant de la Caisse nationale de sécurité sociale et de la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires, on peut retenir que les cotisations prélevées sur les salaires des travailleurs au niveau de la Caisse nationale de sécurité sociale et de la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires seront révisées légèrement à la hausse pour prendre en compte le régime d'assurance maladie. Au niveau de la part patronale due à la Caisse nationale de sécurité sociale, un réaménagement des taux

de cotisations sera opéré en vue de permettre le financement de l'assurance maladie sans pour autant augmenter les prélèvements sur les employeurs.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

La première condition de mise en œuvre concerne l'affirmation d'une volonté politique forte aussi bien pour la faisabilité que pour la pérennité.

S'agissant de la faisabilité du projet, elle repose avant tout sur l'engagement de l'Etat et l'intervention de tous les ministères techniques concernés par la problématique de la protection sociale au Burkina. Il s'agit d'une action interministérielle, même si elle est portée par le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

La pérennité du schéma d'assurance, quant à elle, repose sur une continuité de l'engagement de l'Etat à soutenir l'initiative et la capacité de la Caisse nationale d'assurance maladie à mobiliser les contributions des différents groupes socioéconomiques grâce à des dispositifs spécialisés. Les études actuarielles et financières devront permettre d'estimer et de programmer à long terme les apports de l'Etat ainsi que les financements internationaux.

La mise en œuvre du système national d'assurance maladie doit faire face à un certain nombre de risques auxquels il faut apporter des réponses appropriées.

Il y a d'abord les risques liés à la conception : l'ampleur du schéma d'assurance maladie, notamment dans ses dimensions financières et de gestion, présente le risque d'aboutir à la construction d'un système administrativement lourd, coûteux et difficilement opérationnel. Les réponses à ce risque sont de deux ordres à savoir la capacité du Gouvernement à mobiliser l'expertise nationale et internationale (actuariat, finances, système d'information) pour appuyer la conception du schéma et la diversification des dispositifs qui permet la spécialisation de chacun dans un domaine de gestion spécifique de l'assurance.

Il y a ensuite les risques liés à la mise en place du schéma : Le principal risque lors de la mise en place d'un schéma d'une telle envergure est de tenter de toucher d'emblée l'ensemble de la population. La stratégie identifiée vise au contraire une extension progressive en débutant par le secteur formel où la préexistence de dispositifs simplifie la mise en œuvre de l'assurance maladie obligatoire pour aller par paliers vers les populations de l'économie informelle.

Enfin, au regard de l'envergure du système à mettre en place et pour prévenir et gérer les risques énumérés et porter le processus, la création d'un comité de pilotage s'avère indispensable. A cet effet, un projet de décret portant création, attribution, composition et fonctionnement du comité de pilotage de la mise en œuvre d'un système national d'assurance maladie a été élaboré. ■

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Gabon

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), transfuge de la Caisse Gabonaise de Prévoyance Sociale (CGPS) a été créée en novembre 1975 par la loi n°6/75 du 25 novembre 1975 portant Code de sécurité sociale en République Gabonaise et le décret 599/PR du 17 juin 1981 fixant les modalités d'application de ce Code. Les dispositions du Code et de son Décret d'application sont complétés par une série de textes règlementaires dont la loi 12/81 du 18/12/1981 et l'Arrêté n°4/MSSBE-DGSS du 8 juillet 1982.

STATUT JURIDIQUE

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est un organisme privé chargé de la gestion d'un service public. Elle jouit de la personnalité civile et de l'autonomie financière et est placée sous l'autorité de l'Etat. Elle est administrée par un Conseil d'Administration composé de : 04 représentants des Travailleurs, 04 représentants des Employeurs, 04 représentants de l'Etat et d'un Président du Conseil nommé par Décret du Président de la République.

Sa gestion est assurée par un Directeur Général nommé par Décret du Président de la République. Il peut se faire assister par un Directeur Général Adjoint et un Secrétaire Général, tous deux nommés en Conseil de Ministres, sur proposition du Ministre de tutelle après avis du Conseil d'Administration. Au plan financier, le Directeur Général est assisté d'un Agent Comptable exerçant ses attributions sous son autorité administrative. Il est nommé par Décret pris en Conseil de Ministres et est responsable des deniers de la Caisse.

La CNSS comprend des Directions centrales, des hôpitaux, des Polycliniques et Centres médico-sociaux, puis des Délégations et des Agences essaimées sur l'ensemble du territoire national.

MISSIONS

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale a pour mission d'assurer la couverture sociale de ses adhérents et de leurs ayants droit par le service de diverses prestations dans le cadre de la politique générale du Gouvernement, prévues par la législation sociale et familiale.

La CNSS couvre 04 branches de la Sécurité sociale. Ce sont : la branche des prestations familiales et des prestations de maternité (PF), la branche des risques professionnels, accidents du travail et maladies professionnelles (RP), la branche des pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès (PVID) et la branche des prestations de santé au bénéfice des travailleurs salariés ayant fait l'objet d'une évacuation sanitaire à l'étranger. Ce service légal des prestations est complété par une action sanitaire et sociale.

FINANCEMENTS

Les ressources de la CNSS proviennent en grande partie des cotisations et diverses pénalités, des produits de placements de fonds, des dons et legs, des recettes de ses immeubles de rapport, et celles perçues à l'occasion des prestations en soins de santé au public.

PRINCIPALES INNOVATIONS

Depuis 2005, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale est engagée dans un large programme de restructuration, de réhabilitation, de redynamisation et de modernisation, allant des infrastructures à la gestion. Ainsi, outre la réhabilitation des Délégations, Agences, PMS, CMS et hôpitaux, la CNSS a entrepris l'informatisation de sa gestion et s'est dotée d'un système de Gestion intégré couvrant le périmètre de ses activités. Puis elle a opté pour humaniser son service en se rapprochant le plus possible de ses usagers par l'ouverture de caisses périodiques d'une part et par l'amélioration des conditions d'accueil des retraités en leur assurant une assistance médicale, un service de soins médicaux (étendu au domicile pour les personnes physiquement diminuées) et des boissons chaudes pendant les paiements d'autre part.

SIEGE SOCIAL
01 Bd, DE L'INDEPENDANCE
B.P 134 LIBREVILLE- GABON
TEL. : +241 762439-+241 780131
FAX. : +241 746425

Monsieur A.D. **YALANZELE**
Directeur Général CNSS

Afin de redynamiser et d'améliorer son efficience allocative et la collecte de ses cotisations, la Caisse s'est investie dans la formation de ses agents et a conclu des partenariats de natures diverses. S'agissant de la formation, elle a créé un centre de formation préparant à la licence professionnelle de gestion en Sécurité Sociale et au cycle de Contrôleur-employeurs, grâce à un partenariat passé avec l'Institut National des Sciences de Gestion. De même, pour soutenir et vulgariser son action, plusieurs partenariats ont été passés avec les organisations syndicales.

Par ailleurs, la CNSS vient de mettre en place un Centre de prévention des risques professionnels et des maladies professionnelles. Afin de compléter son action sanitaire, la CNSS s'est dotée d'un Service Médicalisé d'Urgence (SMUR) comprenant 10 ambulances entièrement équipées.

Enfin, pour l'épanouissement et le bien-être de ses Agents, outre la révision de la Convention collective en cours et l'ouverture d'un économat, la CNSS a négocié des conventions avec les établissements de crédit, les sociétés immobilières et les concessionnaires automobiles en faveur de son personnel ; etc.

Jeux

L'observateur

N°03

Comparez l'image du haut avec celui du bas et trouvez les 10 différences entre ces deux images

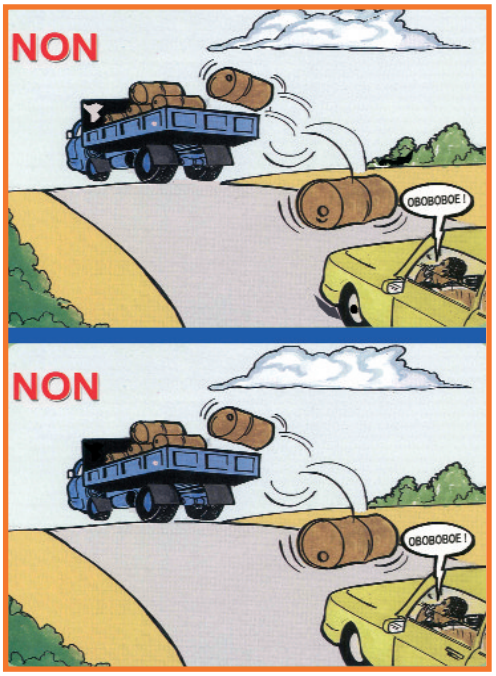

Solution des jeux

LE MOT MAGIQUE N°02

1 : LIMITE, 2 : MEMBRES, 3 : RAISONS, 4 : RESSULTATS, 5 : PRESIDENT, 6 : PREVOYANCE, 7 : PROTECTION, 8 : EXTRAORDINAIRE. Mot magique : **RETRAITE**

L'OBSERVATEUR N°01 :1- tâche noire support métallique (SM) vers la gauche, 2- fond noir brouette premier plan (PP), 3- trait noir sur sable brouette PP, 4- une bulle de poudre de ciment supplémentaire en dessous du SM entre les ouvriers, 5- un paquet de ciment en plus (dernière pile), 6- tâche blanche vers roue brouette, 7- double trait sur manche ouvrier avec pelle, 8- poussière torse ouvrier à la brouette, 9- nuage sous SM à droite, 10- gant ouvrier de gauche

Le Mot Magique

N°04

Pour chaque définition, trouvez le mot correspondant et remplissez les cases en tenant compte des chiffres. Chaque chiffre représente toujours une même lettre. L'ensemble des lettres mises en évidence, forme un mot, le mot magique, dont la définition est libellée comme suit : " *Versement en numéraire fait régulièrement pour son appartenance à un groupe, un club, une association* ".

Vérifier, superviser

Concorder, synchroniser, cadrer

Mettre en œuvre

Espace géographique

Qui a des aptitudes pratiques dans un domaine

A l'échelle d'un pays

Qui est conforme aux usages

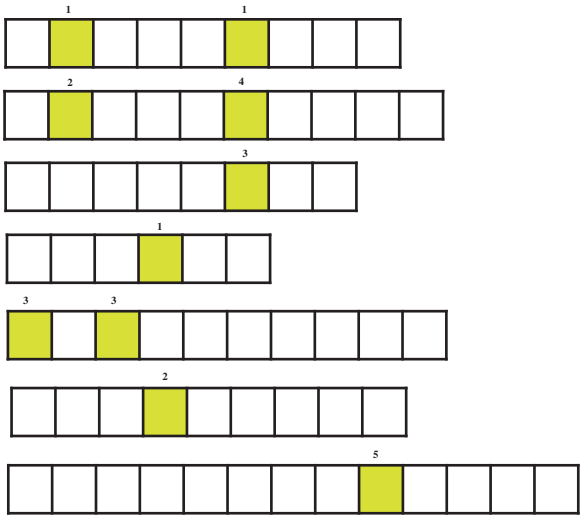

Humour

Sketch joué par des comédiens béninois lors de la 14ème session ordinaire du Conseil des Ministres à Cotonou

Chaque chiffre représente un même intervenant

Des travailleurs voulant entamer une grève lisent leur motion

" considérant, considérant toutes les considérations, considérant que nos considérations ne sont pas considérées et considérant que toutes les perspectives du code du travail en vigueur au Bureau International du Travail et préservant les droits du travail. Et considérant toutes les hautes et inlassables luttes menées par le syndicat depuis 1972 jusqu'à nos jours.
Vu, vu les longues et infatigables négociations entamées depuis pour le mouvement social, attendu que par l'effort conjugué de toutes les juridictions,
Confirme que depuis toujours nos avancements sont bloqués.
Nous travailleurs de devant, venons très naturellement et respectueusement et contre la légion de nos droits et décrétons donc par conséquent une grève illimitée sans service minimum.
Je dis bien sans service minimum. Et ce n'est pas le petit minimum, c'est le grand minimum. Jusqu'à la satisfaction totale de nos revendications
Fait à Cotonou le "

Acclamations et encouragements des militants

1 - Eh bravo, bravo dè, félicitations, très bien !

Intervention d'un autre groupe et il s'en suit des discussions

2 - On a tout compris !
3- Compris quoi ?
2 - C'est pour éviter ce genre de chose que la CIPRES est née
3 - La CIPRES ! c'est une boisson ?
2 - La CIPRES c'est pas une boisson. La CIPRES c'est la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
4 - Justement, un adage dit, mieux vaut prévenir que guérir. C'est justement pour cela que les gens ont compris
2 - Parce que nous devons prévenir
1 - Vous êtes sûrs ?
2&4 - très sûrs
4 - La CIPRES a instauré des règles communes de gestion dans 14 pays d'Afrique.
Je dis bien 14 pays
1 - 14 quoi ? 2&4 - 14 pays
1 - 14 pays seulement sur les 58 !

Désolation et étonnement de tous

1 - Et maintenant quels sont ces Etats ? 2 - Vous ne savez pas !
4 - On va vous les citer
2&4 - il y a le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Tchad, le Togo

Rire

1 - Mais le Bénin n'est pas dedans aussi !
2 - Oh que si, le Bénin est dedans. Bien sûr que le Bénin fait partie intégrante. La preuve nous sommes là.
4- C'est ça. Et je vous jure que d'ici dix ans presque tous les pays de l'Afrique adhèreront à une bonne prévoyance sociale. Comptez sur moi.
1 - Dix ans !
4 - Oh dé, vous ne comprenez rien.
2 - Laissez moi vous expliquer. La CIPRES, elle est née simplement pour encourager vous les travailleurs
1 - Hein, hein donc CIPRES
2 - Attendez. Vous êtes des travailleurs n'est ce pas 1&3 - Oui
2 - Faut pas dormir sur vos lauriers
1&3 - On ne refuse pas.
3 - Moi j'ai refusé ça hein !
2 - il faut ouvrir clairement les yeux clairs pour voir de façon claire. Parce que la CIPRES là, hum. Elle réalise des études, elle fait des propositions hein, tendant à l'harmonisation des dispositions règlementaires et législatives applicables aux organismes et aux régimes des partenaires sociaux.
1 - c'est mieux ainsi 3 - c'est ce qu'on vient de dire 2 - voila
1 - donc si comprends bien là, la CIPRES là, votre CIPRES là, est venue pour bannir la corruption et la mauvaise gestion. C'est ça ?
2&4 - Justement, justement
1 - c'est des gendarmes
2 - non, ce ne sont pas des gendarmes. Ecoutez, la CIPRES là, c'est venu pour faire le recouvrement des cotisations sociales hein, des plans comptables, les audits internes avec des résultats fiables, sincères. Et c'est clair comme l'eau de roche. Et même pour punir les corrupteurs et les corrompus.
3- Vraiment CIPRES, c'est trop fort quoi !

Chant

4 - 1993 à Abidjan, apparut le sauveur pour être si près et se fait appeler CIPRES
2 - le sapeur pompier qui vient éteindre les feux de nos cœurs. La rage de nos ventres.
4 - 14 ans après, c'est nous bénéficiaires de ce délice, fille légitime des décisions conséquentes, ah CIPRES
2 - la CIPRES, la CIPRES a pour missions la totale satisfaction de ses membres avec un service irréprochable dans un espace planétaire et africain ou les valeurs se bousculent et se bousculent.
4- ah CIPRES. C comme Conférence, I comme Interafricaine, PRE comme Prévoyance et S comme Sociale
2 - CIPRES, tu es là avec nous. Conférence si près, express, CIPRES
4 - la créativité, la créativité qui se met au service du travail en équipe. L'équité dans le dévouement. L'équité dans le respect, l'équité dans le savoir faire. Oh CIPRES
2 - Grâce à la CIPRES, la vie se normalise, le sourire règne, la confiance règne
1 - si CIPRES est comme ça, faut pas qu'il meurt
3 - c'est vrai hein, prions, il faut qu'on prie

Chant style prière universelle à l'église catholique
La prière se fait avec l'intonation qu'utilisent les églises catholiques lors des messes
3 - pour que les travaux de la CIPRES se passent bien, prions le seigneur
Tous ensemble, ils répondent Amen et le chant reprend
1- pour que les travailleurs soient concentrés sur les travaux, seigneur nous te prions
Tous ensemble, ils répondent Amen et le chant reprend
Ensuite l'acteur 3 parle en fon (langue locale) en disant :
Ces gens qui sont assis ici sous les climatiseurs et dans leur costume veste là dès qu'il vont sortir d'ici, ils auront tous oublié.

Chant de sortir et fin du sketch..

Nominations

Ministres

M. Lassiné BOUARE, ancien Directeur Général de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) de la République du Mali, a été nommé Ministre délégué auprès du Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.

M. Habib SY a été nommé Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles de la République du Sénégal.

Directeur Général

M. Bréhima DIALLO a été nommé Directeur Général de l'Institut National de la Prévoyance Sociale (INPS) de la République du Mali.

Agenda

La quinzième session extraordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale se tiendra **du 09 au 11 juin 2009 à Genève** (Suisse).

Pour tout savoir
sur la CIPRES et la Prévoyance Sociale,

Lisez ...

Le Courrier de la CIPRES
BENIN - BURKINA FASO - CAMEROUN - CENTRAFRIQUE - COMORES - CONGO - CÔTE D'IVOIRE
GABON - GUINEE EQUATORIALE - MALI - NIGER - SENEGAL - TCHAD - TOGO

Bulletin d'information de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale

Visitez ...

Notre site web : www.lacipres.org

Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale

BP 1228 LOME-TOGO
Tél. : (228) 221 17 94
221 20 45 / 221 20 85
Fax : (228) 221 41 89
Email: cipres@lacipres.org
site web : www.lacipres.org

Le Courrier de la CIPRES
BENIN - BURKINA FASO - CAMEROUN - CENTRAFRIQUE - COMORES - CONGO - CÔTE D'IVOIRE
GABON - GUINEE EQUATORIALE - MALI - NIGER - SENEGAL - TCHAD - TOGO

Bulletin d'information de la CIPRES

Directeur de Publication
Innocent MAKOUMBOU

Rédacteur en chef
Richard KWANGBO GUDA

Comité de Rédaction
Pascal AKILADE
Gabriel MOUKENGUE ETOTA
Adjaratou OUATTARA DJIRE
Issa OUMAROU DJIBO

Maquette et Impression
SocotradS SARL
Avenue Mermoz - Abidjan
infos@socotrads.net
Tél. : (225) 22 44 52 60
01 03 32 98

Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (C.I.PRE.S)

Bien gérer pour mieux assurer

Nos Missions

- Fixer les règles communes de gestion ;
- Instituer un contrôle de la gestion des Organismes de Prévoyance Sociale ;
- Réaliser des études et élaborer des propositions visant à l'harmonisation des dispositions législatives et réglementaires applicables aux organismes et aux régimes de prévoyance sociale ;
- Faciliter la mise en œuvre, par des actions spécifiques au niveau régional, d'une politique de formation initiale et permanente des cadres et techniciens des Organismes de Prévoyance Sociale des Etats membres.

ETATS MEMBRES

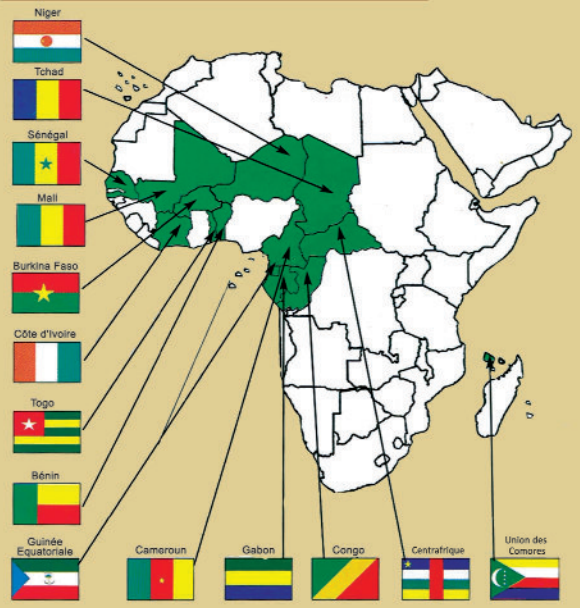

ORGANISMES MEMBRES

PAYS	ORGANISMES
Bénin	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
Burkina Faso	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
	Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO)
Cameroun	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)
Centrafrique	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
Union des Comores	Caisse de Prévoyance Sociale (CPS)
Congo	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
Côte d'Ivoire	Institution de Prévoyance Sociale - Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS - CNPS)
Gabon	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
Guinée Equatoriale	Instituto de Seguridad Social (INSESO)
Mali	Institut National de Prévoyance Sociale (INPS)
Niger	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
Sénégal	Caisse de Sécurité Sociale (CSS)
	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)
Tchad	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)
Togo	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Hanoukopé - Rue de la Nouvelle Marche, BP 1228 Lomé -Togo Fax : +228 221 41 89
Tél.: 228 221 17 94 / 221 20 45 / 221 20 85 Email : cipres@lacipres.org Site web : www.lacipres.org